



# ASSERMENTATION DES AUTORITES COMMUNALES

## LEGISLATURE 2026-2031

---

Les membres de la Municipalité élus pour la législature 2026-2031 et les électrices et électeurs jouissant des droits civiques en matière communale sont convoqués en assemblée constituante des autorités communales le :

**MERCREDI 10 JUIN 2026 A 20H30**

à la salle du Conseil général (Maison de Commune – Rue du Village 1)

Sous la Présidence de Monsieur le Préfet, Fabrice De Icco :

- Assermentation des membres du Conseil général ;
- Assermentation des membres de la Municipalité ;
- Election du Président du Conseil général ;
- Election du Secrétaire du Conseil général ;
- Lecture et adoption du procès-verbal d'installation ;
- Message du Préfet.

Sous la présidence du Président du Conseil général, nouvellement élu :

- Election du Vice-Président ;
- Election des Scrutateurs et de leurs suppléants ;
- Election des membres des Commissions ;
- Elections des Délégués aux associations intercommunales et autres représentations ;
- Divers.

La Municipalité